

CQP TUTEUR(TRICE) EN ENTREPRISE

DEFINITION ET DESCRIPTION DE LA CERTIFICATION

Le (la) tuteur (trice) est un salarié d'une entreprise du secteur TMC qui, indépendamment de son poste et de sa fonction, possède des compétences professionnelles et pédagogiques spécifiques, pour exercer sa fonction tutorale, en plus de sa fonction principale.

Volontaire pour cette mission, le (la) tuteur (trice) intervient dans son entreprise auprès :

- de salariés en poste dans l'acquisition et le développement de compétences par la formation (préparation d'un diplôme ou d'une qualification, adaptation à l'environnement professionnel, nouvelles missions, évolution ou mobilité professionnelle...),
- de stagiaires ou salariés (en stage, en alternance ou en contrat de professionnalisation) dans l'insertion professionnelle par l'acquisition d'une certification (diplôme, titre professionnel, CQP...),
- de nouveaux salariés dans l'intégration dans l'entreprise et l'accompagnement dans la prise de poste.

Référent tout au long du parcours professionnalisation ou d'intégration, le (la) tuteur (trice) contribue à la réussite de l'intégration du salarié dans l'entreprise.

Dans le cas d'une prise en charge d'un stagiaire ou d'un salarié dans son entreprise (stage ou formation alternée), le (la) tuteur (trice) fait le lien et coordonne ses actions avec le centre de formation.

Le (la) tuteur (trice) en entreprise intervient dans les domaines d'activité suivants :

- Participation à la conception du parcours de professionnalisation et adaptation à la situation de la personne.
- Intégration du tuteur à l'environnement professionnel
- Transmission de compétences professionnelles en situation de travail
- Coordination et liaison avec les acteurs du parcours
- Participation à l'évaluation des acquis du tuteur au cours de son parcours de professionnalisation

PUBLICS CIBLES

Tuteur, Parrain, moniteur, maitre de stage,

A) Responsabilité et autonomie

Le (la) tuteur (trice) intervient sous la responsabilité du responsable formation/RH, d'un formateur interne ou du dirigeant de l'entreprise. Il est en relation directe avec le service formation et/ou le service des ressources humaines et le service et le responsable hiérarchique du tuteur.

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, les conditions requises pour devenir tuteur (trice) sont les suivantes :

- Le tuteur peut être un salarié, désigné par l'employeur, ou l'employeur lui-même.
- Le tuteur est volontaire.
- Il justifie d'une expérience professionnelle d'au moins de 2 ans dans une qualification ou un secteur d'activité en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.
- Il peut, au plus, assurer simultanément le tutorat de 3 salariés en cours de professionnalisation (en contrat ou période de professionnalisation, en contrat emploi d'avenir ou en contrat d'apprentissage). Si le tuteur est l'employeur, il ne peut pas assurer simultanément le tutorat de plus de 2 salariés en cours de professionnalisation.

B) Secteur(s) d'activité(s) : La fonction s'exerce en entreprise ou industrie du secteur TMC

VALEUR AJOUTEE DE LA CERTIFICATION

La fonction du tutorat apparait bien souvent comme le jalon indispensable pour favoriser et consolider la professionnalisation des salariés.

Au sein des branches Cuir et Peaux, Chaussure, Entretien Textile, Habillement, Maroquinerie et Textile , de nombreux contrats de professionnalisation attestent de la nécessité d'encadrer un salarié nouvellement arrivé en entreprise afin de réussir le maintien dans l'emploi des jeunes ; c'est également donner les meilleures chances de succès à l'intégration de personnes dans l'entreprise en général et aussi celles bénéficiant d'une mutation.

Les partenaires sociaux des branches, Cuir et Peaux, Chaussure, Entretien Textile, Habillement, Maroquinerie et Textile souhaitent aujourd'hui reconnaître que cette fonction développe et mobilise des compétences spécifiques.

Etre tuteur ne s'improvise pas. L'exercice de cette fonction suppose le repérage et le développement de compétences spécifiques. Pourtant, c'est souvent sans s'y avoir été préparés que des salariés expérimentés se voient confier la mission d'accueillir et accompagner les nouveaux salariés tout au long de leur parcours d'intégration et de formation. Partant de ce constat, il apparait comme une nécessité de reconnaître leur expérience et former les tuteurs à l'exercice de cette fonction.

LES ENJEUX

Les enjeux de ce CQP (**Intitulé FORMACODE TUTORAT ENTREPRISE 44588**) sont multiples pour chacune des parties prenantes.

Pour le tuteur :

- Développer ses compétences
- Professionnaliser l'exercice de sa fonction de tuteur
- Etre reconnu au sein de l'entreprise

Pour le tutoré :

- Réussir son parcours d'intégration et de formation
- Développer les compétences attendues au poste visé
- Acquérir la culture de l'entreprise

Pour l'entreprise :

- Intégrer durablement et fidéliser les salariés entrants ou en poste
- Transmettre les savoir-faire et savoir-être de l'entreprise
- Valoriser l'expérience des salariés seniors et/ou expérimentés

Plus largement, il s'agit aussi d'insuffler des réflexes de recrutement/formation au sein des TPE/PME. Il n'existe à ce jour aucune qualification ou certification sur cette fonction.

Ce CQP est fait pour reconnaître la valeur professionnelle et les compétences du salarié désigné comme tuteur (trice) dans l'entreprise.

COMPETENCES EVALUEES

C1 Caractériser et mettre en œuvre la fonction tutorale dans l'entreprise

C2 Accueillir et intégrer le tutoré dans l'entreprise

C3 Contribuer à l'acquisition des savoir-faire professionnels

C4 Evaluer et suivre l'évolution et les progrès du tutoré

C5 Coordonner et relayer les actions de formation, d'accompagnement et d'évaluation

MODALITES D'ACCES ET DEROULEMENT

La certification se déroule en plusieurs phases avec des outils adaptés :

1- La définition d'un plan de progression au regard des besoins de l'apprenant. (Livret de suivi de la progression)

Ce livret est remis dans le cadre du parcours de formation certifiant.

- Il est destiné à suivre votre progression en intégrant les temps de mise en pratique en entreprise autour d'un projet d'action professionnelle.
- Ce livret permet de définir, construire et suivre le plan d'action professionnel du candidat en concertation avec le formateur en charge du suivi du parcours de formation.
- Ce livret doit être obligatoirement renseigné, selon les conditions fixées, par le formateur. Il constitue un élément clé à l'évaluation finale. Il contribue à la validation du parcours pour l'obtention de la certification.

2- Le suivi de la progression en cours de formation et en intersession en entreprise au regard des objectifs visés (Livret de suivi de la progression)

3- L'évaluation des acquis en fin de formation (Reprise de la grille d'auto-positionnement et grille pour l'entretien final)

Cette grille pour l'entretien final, est destinée au formateur en charge du suivi de la formation du stagiaire. Elle permet au formateur :

- D'intégrer le suivi des temps de formation, en centre, animés par le(s) formateur(s).
- De préparer l'entretien en élaborant une liste de questions à poser pour :
 - mieux comprendre certains points du plan d'action présenté dans le livret,
 - s'assurer que les compétences visées par la certification sont maîtrisées.
- De conduire l'entretien individuel, d'une durée d'1 heure maximum avec le stagiaire.
- De finaliser le parcours de formation en partageant avec le stagiaire l'analyse de la formation suivie, du plan d'action mené en entreprise et d'éventuelles recommandations ou suite à donner pour la progression et le développement de compétences du stagiaire.

MODALITES DE VALIDATION ET DE CERTIFICATION

Le dossier complet de l'apprenant est présenté et examiné par le jury de la CPNE pour validation et délivrance de la certification, le cas échéant.

DUREE DE FORMATION : 14 Heures (2 Jours)

Répartie en plusieurs sessions et intersessions comprenant

- Contrôle continu des connaissances en cours de formation
- Mise en pratique en entreprise
- Entretien final avec le formateur

PROGRAMME DE FORMATION :

Module 1

Introduction 2h

- Présentation de la formation de tuteur
- Règles de fonctionnement du groupe
- La formation professionnelle cadre législatif
- Présentation de la formation par alternance
 - Le contrat d'apprentissage
 - Le contrat de professionnalisation
 - La période de professionnalisation

Module 2

Les missions du tuteur dans l'entreprise 2 h

- accueillir le jeune,
- l'aider à s'intégrer dans l'entreprise,
- l'aider à confirmer son projet professionnel
- permettre la qualification du tuteur par la transmission des savoirs professionnels.
- participer à l'évaluation des acquis

Module 3

L'accueil 2 h

Présentation de l'entreprise

- 1 Carte d'identité
- 2 Activités
- 3 Principaux clients
- 4 Organigramme

L'intégration du jeune dans l'entreprise

- 1 les devoirs de chacun
- 2 A l'arrivée dans l'entreprise
- 3 Les horaires
- 4 Conduite à tenir en cas d'accident

Définition de fonction et du travail Du candidat

- 1 Le travail en sécurité, les consignes de sécurité
- 2 Consignes environnementales
- 3 La gestion des déchets

Module 4

Les concepts de base de la communication et de la motivation 2 h

Module 5

La Pédagogie par objectif 2 h

Module 6

L'art d'instruire et de former 2 h

- Les compétences dans l'entreprise
- Les savoirs individuels et collectifs
- La méthode de transmission du savoir

Module 7

Les outils d'évaluation des compétences au poste de travail et des formations internes 1 h

Module 8

Les outils de suivi, d'accompagnement et de coordination de la formation en entreprise 1 h

- Le livret d'apprentissage

➤ Le carnet de formation

CONCORDANCE DES CAPACITES DU REFERENTIEL/ MODULES DE FORMATION

CQP TUTEUR en entreprise

Code compétence	Titre de la compétence	Modules de formation	Contenu résumé	Durée en heures
C1	Caractériser et mettre en œuvre la fonction tutorale dans l'entreprise	Module 1	<p>Introduction</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation de la formation de tuteur ➤ Règles de fonctionnement du groupe ➤ La formation professionnelle cadre législatif ➤ Présentation de la formation par alternance <ul style="list-style-type: none"> – Le contrat d'apprentissage – Le contrat de professionnalisation – La période de professionnalisation 	2h
		Module 2	<p>Les missions du tuteur dans l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ accueillir le jeune, ➤ l'aider à s'intégrer dans l'entreprise, ➤ l'aider à confirmer son projet professionnel ➤ permettre la qualification du tuteur par la transmission des savoirs professionnels. ➤ participer à l'évaluation des acquis 	2h

C2	Accueillir et intégrer le tuteuré dans l'entreprise	Module 3	L'accueil Présentation de l'entreprise 1 Carte d'identité 2 Activités 3 Principaux clients 4 Organigramme L'intégration du jeune dans l'entreprise 1 les devoirs de chacun 2 A l'arrivée dans l'entreprise 3 Les horaires 4 Conduite à tenir en cas d'accident Définition de fonction et du travail Du candidat 1 Le travail en sécurité, les consignes de sécurité 2 Consignes environnementales 3 La gestion des déchets	2 h
		Module 4	Les concepts de base de la communication et de la motivation	2 h
		Module 5	Pédagogie par objectif	2 h
C3	Contribuer à l'acquisition des savoir-faire professionnels	Module 6	L'art d'instruire et de former ➤ Les compétences dans l'entreprise ➤ Les savoirs individuels et collectifs ➤ Les différentes formes du savoir ➤ L'Art d'INSTRUIRE et de former, la transmission du savoir	2 h

C4	Evaluer et suivre l'évolution et les progrès du tuteuré	Module 7	Les outils d'évaluation des compétences au poste de travail et des formations internes	1h
C5	Coordonner et relayer les actions de formation, d'accompagnement et d'évaluation	Module 8	Les outils de suivi, d'accompagnement et de coordination de la formation en entreprise <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le livret d'apprentissage ➤ Le carnet de formation 	1h
TOTAL				14 h 2 jours